



Litige avec la société secap

Par **lolocollad**, le **22/04/2010** à **13:46**

Bonjour,

J'ai résilié par recommandée un contrat de location avec SECAP. Ils ont refusé ma résiliation bien sur, mais cette société devait me livrer la machine à affranchir le 4 janvier 2010 mais je ne l'ai jamais reçue. J'ai donc pensé que finalement SECAP avait accepté ma résiliation.

Hors le 3 mars, ils ont prélevés les 3 premiers mois de location pour un montant de 71.72 € alors que la machine n'est pas en service puisque je ne l'ai jamais reçue.

Je voudrais faire une lettre recommandée pour demander le remboursement des 71.72 € et demander également l'annulation pur et simple du contrat, car je considère qu'ils n'ont pas respecté le contrat puisqu'ils ne m'ont jamais envoyé la machine. (par téléphone, ils prétendent avoir livré la machine, j'ai demandé la preuve de réception de ma part).

Dois je faire ce courrier recommandé et que dois je demandé exactement ?

merci de me répondre rapidement